



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD**

**Recueil Spécial N° 12
du 24 juin 2009**

Subdélégation de signature

Publié le 24 juin 2009

Le contenu intégral des textes/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SOMMAIRE

PAGES

<u>Direction départementale de la sécurité publique</u>	3
- Arrêté n° 2009-0600 du 24 juin 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs) - Monsieur Laurent BRAULIO.....	4

Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site :
www.corse.pref.gouv.fr, rubrique : Recueil des actes administratifs.

Il peut aussi être consulté en version papier sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de la Corse-du-Sud, ainsi qu'auprès de la Sous-Préfecture de Sartène.

[Direction départementale de la sécurité publique](#)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction départementale
de la sécurité publique
de Corse du Sud

Arrêté n° 2009-0600 du 24 juin 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs)

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud,

Vu le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de la sécurité publique ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 746 en date du 9 juillet 2008, nommant M. Pierre Marc PANAZIO directeur départemental de la sécurité publique de Corse du Sud ;

Vu l'arrêté DAPN N° 276 du 20 avril 2009 nommant Monsieur Laurent BRAULIO directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Corse du Sud et commissaire central adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-1044 du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Pierre Marc PANAZIO, directeur départemental de la sécurité publique de Corse du Sud ;

Sur proposition du directeur départemental de la sécurité publique de Corse du Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant de leurs attributions et compétences annexées au présent arrêté, aux chefs de service suivants :

- Monsieur Laurent BRAULIO, Commissaire, directeur départemental adjoint, commissaire central adjoint,
- Monsieur Sébastien GALLEYN, attaché AIOM, chef du service de gestion opérationnelle.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de la sécurité publique de Corse du Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse du Sud.

Pour le préfet, et par délégation
Le directeur départemental
de la sécurité publique
de Corse du Sud

Signé

Pierre Marc PANAZIO

ANNEXE À L'ARRETE N° 2009-0600

Attributions et compétences de Monsieur Laurent BRAULIO :

Toutes les décisions, correspondances et documents concernant :

1- Gestion déconcentrée des dépenses de police

Dans le cadre de la gestion courante du budget alloué par le ministère de l'intérieur et pour les besoins de la direction départementale de la sécurité publique :

- Les bons, lettres de commande et contrats, à l'exception des baux, conventions et marchés,
- La certification des factures et l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandatements.

Attributions et compétences de Monsieur Sébastien GALLEYN :

Toutes les décisions, correspondances et documents concernant :

1- Gestion déconcentrée des dépenses de police

Dans le cadre de la gestion courante du budget alloué par le ministère de l'intérieur et pour les besoins de la direction départementale de la sécurité publique :

- Les bons, lettres de commande et contrats, à l'exception des baux, conventions et marchés,
- La certification des factures et l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandatements.